

CONTRAT D'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE L'EFFICIENCE DES SOINS (CAQES)

DOSA – PSH
Unité Efficience



ars
● Agence Régionale de Santé
Occitanie

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations



Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

☐ Obligations générales de l'établissement

- Amélioration et sécurisation de la prise en charge médicamenteuse et du circuit du médicament et des produits et prestations (LPP)
- Développement des pratiques pluridisciplinaires ou en réseau, déploiement de la pharmacie clinique (conciliation médicamenteuse)
- Promotion de la prescription des produits du répertoire des génériques ou biosimilaires
- Engagements relatifs aux dépenses PHEV
- Engagements relatifs aux dépenses et au respect des référentiels pour les médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

Champ d'application:

- ❑ **Etablissements de santé** concernés MCO dont HAD et Dialyse, SSR, Psychiatrie et USLD.

- ❑ **Durée:**
 - ❑ Contrat à durée Indéterminée
 - ❑ Annexe 1 : 2018 puis avenant pour **3 ans**

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- La grille d'évaluation:

Adaptée à chaque établissement en fonction:

- De leur activité
- De leurs spécificités: état des lieux de leur situation, élaboration d'un plan d'action et de proposition de cibles pluriannuelles
- Des indicateurs nationaux et des indicateurs régionaux complémentaires

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- Les objectifs

Amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations

- Utilisation des logiciels d'aide à la prescription pour toutes les prescriptions de médicaments (y compris prescriptions de sortie et consultations externes)
- Informatisation et traçabilité de la prise en charge thérapeutique du patient
- Identification des prescripteurs (RPPS / FINESS)
- Analyse et amélioration des pratiques professionnelles
- Développement de la dispensation nominative

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- Les objectifs

Développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau

- Mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de la pharmacie clinique intégrée à la politique de management de la PCEM et de la conciliation médicamenteuse
 - Conciliation médicamenteuse
 - Analyse pharmaceutique
- Vigilance et bon usage des antibiotiques
- Participation aux enquêtes relatives aux produits de santé

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- Les objectifs

Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires

- Promouvoir la prescription de médicaments dans le répertoire générique
- Promouvoir la prescription de médicaments biosimilaires
- Part d'achat de génériques et de biosimilaires

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- Les objectifs

Engagements relatifs aux médicaments et à la liste des produits et prestations prescrits en établissement de santé et remboursés sur l'enveloppe de soins de ville

- Mettre en œuvre l'ensemble des actions d'amélioration de la qualité des pratiques hospitalières en termes de prescription et d'organisation de ces prescriptions nécessaires pour assurer le respect du taux d'évolution des dépenses de PHEV des produits de santé
- Focus sur une classe thérapeutique médicamenteuse et sur une classe de DM
- Mettre en œuvre une « charte » régulant l'intervention des prestataires de LPP au sein de l'établissement et/ ou des modèles de prescription

Volet obligatoire: relatif au bon usage des médicaments, des produits et des prestations

- Les objectifs

Engagements spécifiques relatifs aux spécialités pharmaceutiques et aux produits et prestations pris en charge en sus des prestations d'hospitalisation inscrits sur les listes mentionnés aux articles L162-22-7 du CSS et respect des référentiels nationaux de bon usage des médicaments et des produits et prestations

- Suivi des dépenses des médicaments et DMI de la liste en sus
- Suivi des indications des médicaments et des DMI hors GHS

Evaluation du plan d'actions

- Elaboration d'un plan d'actions cohérent avec les objectifs du contrat